

URBANISME

STATION D'ENROBÉ DE LEXY : LE CODERS DIT OUI

Le Coders a rendu un avis favorable au projet de station d'enrobé de Lexy. Mais cet avis ne lie pas impérativement le préfet. Les opposants ne désarment pas.

Le Conseil départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires (Coders) qui s'est réuni hier à la préfecture à Nancy a examiné le dossier de la station d'enrobés de Lexy. Les maires de Lexy, Cosnes-et-Romain, Villers la Chèvre étaient présents ainsi qu'un représentant de Cons-la-Grandville. Isabelle Wolff, présidente de l'association de défense et un habitant avaient aussi fait le déplacement.

Dans l'après-midi, le Coders a rendu son avis : il est positif. Mais il faut nuancer. Le conseil est plutôt partagé. Selon un maire, 9 membres ont voté favorablement, 5 se sont abstenus et 4 ont voté contre. Ensuite, il ne s'agit que d'un avis. Il ne lie pas impérativement le préfet. Cet organisme était présidé hier par le secrétaire général de la préfecture, M. Mougard. Les grands services de l'état comme la Drire, la Ddass, l'Equipement, les associations de pêche, les représentants des maires, la CCI y siègent notamment.

Revoir le préfet

Pour Bernard Lahure, maire de Villers-la-Montagne, rien n'est perdu. *«De toute façon, on s'attendait un peu à un avis favorable, déclarait quelques minutes après avoir appris la nouvelle, le maire de Villers-la-Chèvre. Ce n'est qu'une bataille, on a encore la possibilité de former un recours juridique.»* Si une action judiciaire est en effet intentée, ce ne sera pas avant début janvier. Pas d'action d'envergure non plus d'ici les fêtes. En attendant, les élus et l'Association pour l'environnement et la qualité de vie sur le Pays-Haut vont demander à être reçus à nouveau par le préfet, Hugues Parant, avant que celui-ci ne statue sur le projet.

L'audition a duré une heure et demie. Selon Bernard Lahure, les membres du Coders ont été *«peu curieux et ont posé peu de questions»*. Les maires connaissaient parfaitement leur dossier et ils ont exposé très clairement les raisons pour lesquelles ils souhaitent une implantation de la station sur un autre site. Ils ont invoqué notamment la présence de captages d'eau et les risques de pollution ainsi que le principe de précaution, qui doit selon eux prévaloir en pareil cas.

M. R.

Source : Le Républicain Lorrain – 13 décembre 2008

Publication dans <http://www.longwy.eu/>